

Audition parlementaire annuelle

Siège des Nations Unies

14-15 novembre 2013

Allocution du Président du Conseil économique et social

Monsieur le Président de l'Assemblée générale,
Monsieur le Président de l'Union interparlementaire,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très honoré de prendre part à ce dialogue parlementaire mondial sur le Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015, qui sera centré sur le développement durable.

Il était on ne peut plus opportun que le Conseil économique et social des Nations Unies organise cette audition conjointement avec l'Union interparlementaire et l'Assemblée générale, ces deux instances ayant toutes deux la ferme volonté, avec des perspectives différentes, de définir un nouveau programme de développement et d'accélérer la réalisation des OMD.

Mesdames, Messieurs,

Le Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015 a pour but la transformation des sociétés. Un tel bouleversement dans nos modes de production et de consommation implique la participation de tous les secteurs de la société; d'abord pour susciter un consensus mondial autour de ce programme, ensuite pour le mettre en œuvre.

Le Conseil économique et social tient particulièrement à mettre à contribution un large éventail d'acteurs et à faire entendre leur voix dans le processus d'élaboration des politiques.

Le Conseil a déjà mis en place une coopération très fructueuse avec l'Union interparlementaire, notamment dans le cadre du Forum pour la coopération en matière de

développement (FCD), qui offre aux parlementaires la possibilité de contribuer activement aux débats sur les questions de l'heure. Les priorités de l'UIP coïncident avec celles du FCD, qui privilégie le débat entre toutes les parties prenantes afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de la coopération en matière de développement.

Grâce à l'UIP, de très nombreux parlementaires ont assisté au Symposium de haut-niveau organisé le mois dernier par le FCD en Suisse, où ils ont pu débattre avec les diverses parties prenantes. Il en est ressorti qu'il faudrait associer plus directement les parlementaires aux délibérations sur le Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015. Les participants ont aussi souligné qu'il faudrait mettre en place des cadres législatifs efficaces pour la mobilisation des ressources nationales et des investissements privés, ainsi que des mécanismes nationaux de responsabilité partagée impliquant toutes les parties prenantes.

A l'évidence, il appartient aux parlementaires de contribuer activement à la définition des positions nationales sur le Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015. J'espère vivement que tous les parlementaires présents ici, aujourd'hui, nous feront part de leurs idées sur les contours de ce programme et sur sa mise en œuvre.

Nous savons tous que la réalisation, en temps voulu et de manière efficace, des objectifs de développement durable suppose la mise en place d'un solide mécanisme de reddition de comptes. Il vous appartient d'y veiller. Il s'agit, pour cela, de traduire le programme de l'ONU en lois, d'affecter les budgets nécessaires et de définir des mécanismes de contrôle adéquats, de sorte que chaque pays puisse mesurer ses progrès et mieux évaluer le chemin qui reste à parcourir.

Les parlementaires doivent être des interlocuteurs à part entière des Nations Unies à cette fin, et, j'en suis sûr, dès que le prochain programme de développement aura été défini et que ses mécanismes de suivi auront été mis en place, vous serez au premier rang pour en assurer le succès.

Je vous invite également à commencer, dès à présent, à réfléchir aux moyens de mobiliser vos électeurs et de traduire pleinement le programme en réalités sur le terrain.

Les législateurs, mieux que quiconque, sont en mesure de jeter les bases d'une meilleure intégration des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable qui seront au cœur du Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.

Mesdames et Messieurs les parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil économique et social lui-même est en pleine mutation. Ces changements lui permettront non seulement de mieux conduire la réflexion, mais aussi d'être au cœur de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur du développement au-delà de 2015.

Dès l'année prochaine, le Conseil modifiera son programme et ses méthodes de travail. Le programme d'action portera davantage sur des questions concrètes, notamment sur l'intégration des trois dimensions du développement durable.

Un "segment intégration" sera organisé, pour la première fois, en mai 2014, la question étant : comment intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale lors de l'adoption de politiques nationales ? A cet égard, l'expérience et l'avis des parlementaires revêtent la plus haute importance. En effet, une bonne intégration du développement durable dans les politiques publiques suppose une contribution décisive de la part de ceux qui ont la charge de les superviser. Ainsi dépassera-t-on les traditionnelles frontières institutionnelles et les pesanteurs bureaucratiques.

Vos travaux devront aussi être dûment pris en compte dans les délibérations du Forum politique de haut-niveau pour le développement durable, récemment créé, qui sera également appelé à siéger sous les auspices du Conseil l'année prochaine. On attend de ce forum qu'il donne des orientations politiques et des conseils montrant la voie du développement durable. Il fera le bilan des progrès accomplis et dira si les engagements pris en la matière ont été tenus. Son action sera centrée sur les résultats. Les parlementaires devraient activement participer à cet événement de la plus haute importance.

Dans ce contexte institutionnel transformé, je pense que nous pourrions tous convenir que l'audition parlementaire de cette année sera le point de départ d'une collaboration bien plus régulière et concrète entre les organismes des Nations Unies et les parlementaires dans le domaine du développement durable.

Je remercie l'UIP pour le travail remarquable qu'elle a accompli à cette fin et vous adresse tous mes vœux de succès durant cette audition.

Je vous remercie.